

# POSTULAT

**Auteur** Jérémy Savioz, Les Verts, Johann Woeffray (suppl.), PDCB, Fabian Zurbriggen, SVPO, et Arnaud Dubois (suppl.), PLR  
**Objet** Augmenter et soutenir l'attractivité du car sharing en Valais  
**Date** 14.12.2018  
**Numéro** 5.0394

---

La mise à disposition de voitures en libre accès est une des initiatives liées à la mobilité individuelle en fort développement partout en Europe. Elle participe à de nombreux objectifs du développement durable et vise à diminuer le nombre global de véhicules en circulation. En effet, l'utilisateur-type ne possède pas de véhicule privé et effectue près de la moitié de ses déplacements journaliers en transports publics. De plus, selon différentes études, un véhicule en car sharing remplace 10 véhicules privés. En Suisse, une coopérative active depuis plus de 20 ans, Mobility, se positionne comme leader sur le marché européen du car sharing, également appelé autopartage. Elle est implantée en 12 sites du canton pour un total de 36 véhicules. Ces dernières années, les prix dans le domaine du car sharing ont globalement diminué.

Le canton du Valais, dont le développement vise l'exemplarité en matière de mobilité (cf. Concept cantonal de mobilité 2040), doit soutenir ce nouveau mode de mobilité. Une plus grande offre en car sharing amène de nombreux avantages (diminution du nombre de places de parc par exemple) et incite aussi à une utilisation plus importante des transports publics, la voiture louée servant seulement pour les derniers kilomètres. Elle augmente aussi l'attractivité du canton, surtout pour les nombreux touristes arrivant en Valais sans voiture; Mobility compte plus de 130'000 clients, dont 41'000 clients-entreprises, qui profiteraient de nouveaux emplacements pour visiter notre région en complément des transports publics ou d'un voyage d'affaire.

Mobility a lancé en 2017 une offre supplémentaire, Mobility Flex, proposant aux collectivités publiques et aux entreprises d'ouvrir des emplacements où elles le souhaitent, pour leurs collaborateurs comme pour les utilisateurs externes. Un système de rétribution «win-win» rend le concept particulièrement bon marché. L'Etat de Fribourg a déjà développé deux emplacements de ce type pour son département DSAS ainsi que pour l'office AI.

## Conclusion

Le présent postulat propose au Conseil d'Etat :

- d'évaluer, par département, les opportunités d'ouvrir des emplacements de car sharing (p.ex. Mobility Flex) pour les besoins des collaborateurs comme pour ceux de la population.
- de mettre en place, en partenariat public-privé, une offre pour des nouveaux emplacements aux endroits les plus stratégiques (hubs de mobilité tels que gares et parkings, destinations touristiques, zones urbaines décentrées, etc.).
- de promouvoir la pratique du car sharing pour les trajets courts comme pour les trajets longs, dans les secteurs publics comme privés.
- de faire un bilan après 5 ans de mise en place.